Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHLS-021-19815/26/BM

■ Présentation des rapports d'activités et des comptes de résultats du délégataire pour l'exercice 2025 pour l'animation et la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence (Le Réaltor), de Fuveau/Meyreuil (Rives hautes), de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue (La Malle) et de Salon de Provence/Lançon-Provence/Pélissanne (La Garenne).

173416

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'objet de la Délégation de Service Public (DSP), confiée à l'Association VIVACITE dans le cadre d'une convention d'affermage, a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des aires d'accueil métropolitaines pour les gens du voyage, du Réaltor (Aix en Provence), des Rives Hautes (Fuveau/Meyreuil), de La Malle (Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue) et de La Garenne (Salon de Provence - Lançon-Provence - Pélissanne).

Cette délégation de service public a pris effet au 1er juin 2019.

Afin de permettre la vérification optimale du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le délégataire doit fournir à l'autorité délégante, au plus tard le 1er mai de chaque exercice, les rapports d'activités idoines.

Ceux-ci se composent notamment des comptes rendus techniques, des comptes de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Les caractéristiques de gestion de ces 4 aires sont les suivantes :

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

	LE REALTOR	**RIVES HAUTES**	**LA MALLE**	**LA GARENNE**
Lieu	Aix en Provence	Fuveau	Bouc Bel Air	Salon de Provence
Ouverture au public	22 mars 2017	1er juillet 2013	9 décembre 2016	10 janvier 2014
Type de gestion	DSP 2019/2027	DSP 2019/2027	DSP 2019/2027	DSP 2019/2027
Gestionnaire	VIVACITE	VIVACITE	VIVACITE	VIVACITE
Nombre d'emplacements	80	23	30	25
Durée de fonctionnement	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Coût du droit d'usage	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : à prix coûtant Electricité : à prix coûtant Dépôt de garantie : 100 euros	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : à prix coûtant Electricité : à prix coûtant Dépôt de garantie : 100 euros	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : à prix coûtant Electricité : à prix coûtant Dépôt de garantie : 100 euros	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : à prix coûtant Electricité : à prix coûtant Dépôt de garantie : 100 euros
Public accueilli	Gens du voyage tels que définis par la règlementation, titulaires d'une pièce d'identité			
Accueil du public	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00. Les aires d'accueil sont fermées du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.			

Par souci de détail et de lisibilité, les rapports d'activités 2025 consolidés joints à cet exposé et spécifiques aux quatre aires d'accueil, sont accompagnés de leurs synthèses respectives et d'un rapport d'activités synthétique global.

Conformément à la législation en vigueur, l'aire d'accueil d'Aix-en-Provence (Le Réaltor), agréée Centre Social par la C.A.F, l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil (Rives Hautes), l'aire d'accueil de Bouc Bel Air/ Simiane-Collongue (La Malle) et l'aire d'accueil de Salon de Provence/Lançon-Provence/ Pélissanne (La Garenne), poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services métropolitains, les partenaires institutionnels et les services publics de proximité.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

De manière générale, VIVACITE répond aux attentes de la Délégation de Service Public dans le cadre du volet social. Les travailleurs sociaux sont impliqués et accompagnent les voyageurs au quotidien, en impliquant différents partenaires tels que la CAF (accès aux droits RSA et prestations familiales), le CD13 (accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger) le CNED, l'Education nationale (accès à la scolarisation et la culture), la CPAM (accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire), la CARSAT (accès à la retraite), les CCAS (accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence), la MDPH (accès aux droits AAH, carte d'invalidité), France travail (accès à l'emploi et à la formation).

Dans le domaine de la gestion sociale, les animations, les actions en matière de santé et de scolarisation, ainsi que les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les quatre aires d'accueil dans le cadre des projets sociaux contractualisés, traduisent de réelles avancées. Elles sont sommairement énumérées ci-après pour chacun des axes concernés.

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc...En 2025, dans ce secteur ont été engagés 2091 entretiens et interventions auprès des familles résidant sur les quatre Aires d'Accueil. (- 14%). Cette baisse s'explique par la baisse de fréquentation sur les aires de Fuveau et de Salon de Provence et par un certain turn over des travailleurs sociaux.

- Santé et prévention : consultations médicales, prévention et dépistages, sensibilisation aux violences, sensibilisation en faveur de l'hygiène et de l'éducation à la santé, etc...
  209 personnes ont participé aux actions engagées en 2025 sur les quatre sites, dans les domaines de la santé et de la prévention (- 38%). Cette baisse s'explique par la baisse de fréquentation sur les aires de Fuveau et de Salon de Provence et par un certain turn over des travailleurs sociaux.

- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaisons avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc.
  En 2025, 268 enfants ont bénéficié des actions en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire (+112% principalement liés à la hausse de la scolarisation des enfants séjournant sur l'aire du Réaltor).

En 2025, les quatre Aires d'Accueil Métropolitaines, toutes périodes confondues, ont accueilli 2122 personnes et 989 caravanes soit une occupation globale quasi stable par rapport à l'année dernière malgré des différences entre les différentes aires (cf analyse ci-dessous)
Les taux d'occupation annuels respectifs se fixent à 65,3% (+46%) pour Le Réaltor, à 24,8 % (-52,5%) pour Rives Hautes, à 72 % (+14%) pour La Malle, et à 60 % (-16%) pour La Garenne, soit une occupation globale de 55,5% (-4,2%).

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de 394 746 euros TTC, supérieure à celle de 2024 (+15%). Les produits totaux des budgets d'exploitation atteignent 1 435 236 euros TTC. Les dépenses globales s'élèvent à 1 434 503 euros TTC, dégageant ainsi un résultat global positif de 733 euros TTC.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs/Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public se fixe à 27%. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP Métropolitaine.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Pour ce qui concerne la gestion déléguée de ces quatre aires d'accueil, il est constaté que le service rendu est de bonne qualité et conforme aux attendus de la DSP. En 2025 la contribution financière forfaitaire globale de gestion versée par la Métropole au délégataire s'est fixée à 542 262 euros TTC actualisation comprise.

Les propos techniques et financiers précités, démontrent que ces quatre aires remplissent leur rôle d'accueil auprès des gens du voyage. Elles sont des lieux ressources dans lesquels les familles trouvent des services multiples au regard de leurs localisations globalement pertinentes : tissu économique important, situation sur des axes de passages, proximité d'équipements publics, etc...
Les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à l'accueil, la gestion, les services et les animations proposés même s'ils continuent de déplorer la hausse substantielle du coût de l'électricité (malgré la baisse des tarifs de 0,30 €/kWh à 0,25 €/kWh en 2025). Ceci est par ailleurs source de tensions entre les équipes et les usagers.

Il est à noter qu'une mutualisation des moyens humains sur plusieurs sites par VIVACITE a permis de pallier toute absence et de mieux accompagner les équipes en place sur chaque aire. Un recours à l'intérim a parfois également été nécessaire.
Eléments de bilan qualitatif sur les aires :

Sur l'aire des Rives Hautes à Fuveau, l'année 2025 a été marquée par d'importants travaux de réfection des blocs sanitaires suite à une malfaçon originelle. Ces travaux, ayant nécessité une fermeture partielle de l'aire, ils ont directement impacté les taux d'occupation (-52,5%) et certaines activités sociales, telles que le taux d'interventions administratives (-82,92%).
Malgré ces perturbations, il convient de souligner une fidélisation des voyageurs, démontrant une bonne perception générale de l'aire, même en contexte de travaux.

Sur l'aire du Réaltor à Aix en Provence, l'année 2025 a été marquée par des résultats particulièrement positifs avec une augmentation annuelle remarquable du taux d'occupation de +46% par rapport à 2024, avec un total de 1 094 personnes accueillies (+19,54%). La durée moyenne des séjours a également progressé, passant de 44 à 53 jours (+20,45%). La domiciliation des voyageurs reste stable.
L'accompagnement des familles réalisé par le centre social montre des résultats significatifs, notamment en matière de scolarisation des enfants. Le nombre d'enfants scolarisés a bondi de 58 en 2024 à 198 en 2025 : 64 enfants en école maternelle, 134 enfants à l'école primaire des MILLES, et 83 élèves inscrits dans un enseignement à distance (CNED).

Les actions du centre social, portant notamment sur l'accès aux droits, à la formation, à la culture et à l'accompagnement des familles, présentent un impact global positif. Cependant, des résistances restent à surmonter concernant l'accès à la santé et au bien-être des usagers, en grande partie liées à des barrières culturelles.

Sur l'aire de la Garenne à Salon de Provence, l'année 2025 a été marquée par la découverte d'un piratage important sur de nombreux sanitaires qui a occasionné des dégradations et suscité des tensions entre les usagers. L'aire a accueilli 382 personnes (-16.7%) en 2025, avec un taux d'occupation annuelle à 60% et une durée de séjour estimé à 48 jours (-30%). Cette baisse de fréquentation est en grande partie liée aux conséquences du piratage des fluides.
Sur l'aire de La Malle à Bouc-Bel-Air, l'année s'est caractérisée par un recours à l'intérim notamment sur le poste de travailleur social. Le nombre d'entretiens réalisés dans le cadre du suivi des familles a été divisé par deux, principalement en raison des changements de TSA tout au long de l'année. Cela met en évidence que la stabilité d'une équipe favorise une meilleure proximité ainsi qu'un accompagnement plus régulier et efficace des usagers.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

L'aire de La Malle a accueilli 566 personnes (-17.61%) en 2025, avec un taux d'occupation annuelle à 72% (+14.28) et une durée de séjour estimé à 51 jours (+15.90%). On observe une diminution du nombre d'usagers accueillis, compensée par une durée de séjour plus longue.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole;
- La loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et de procédures publiques ;
- La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;
- La délibération n° DEVT 004-6009/19/CM du Conseil de Métropole du 16 mai 2019 relative à l'approbation du délégataire ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 octobre 2026.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

<u>Article unique</u> :

Il est pris acte des rapports d'activités annuels, ci-annexés, pour l'exercice 2025, de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage d'Aix-en-Provence (Le Réaltor), de Fuveau / Meyreuil (Rives hautes), de Bouc Bel Air / Simiane-Collongue, (La Malle) et de Salon de Provence / Lançon-Provence / Pélissanne (La Garenne).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Relations avec le GPMM, Cohésion sociale et territoriale, Logement, Habitat indigne
et autorisation préalable de mise en location hors Marseille

Martial ALVAREZ

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026